

APPEL A PROJETS – Année 2022

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'Arrondissement de Béthune résulte de la volonté des instances locales de se mobiliser contre le chômage et l'exclusion sociale et professionnelle.

Il est soutenu dans son action par les collectivités locales, l'Etat, la Région et le Département. Les objectifs opérationnels du PLIE sont fixés par le biais d'un protocole d'accord. Depuis sa création, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune a connu plusieurs protocoles pluriannuels.

Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune valorise la quasi-totalité de ses financements en contrepartie du FSE aux opérateurs. L'utilisation de ces fonds nécessite alors le respect des règles de gestion liées aux financements européens.

Pour l'année 2022 et afin de répondre à son objectif qui est « *d'accompagner des personnes en difficulté sociale et professionnelle vers un emploi durable en mobilisant des moyens qui favorisent la mise en place d'étapes de parcours* », le PLIE a décidé de lancer un appel à projets sur la mise en œuvre d'actions dans le cadre :

- D'**actions innovantes** en faveur de l'emploi.
- Du **Suivi et Accompagnement des Parcours** des Participants du PLIE, dont les bénéficiaires du RSA.
- Du **Suivi et Accompagnement des Parcours Emploi Compétences** (PEC Lycées).
- Du **Suivi des participants** bénéficiant potentiellement d'un emploi dans le cadre de la clause d'insertion.

Pour y répondre, vous devez compléter le dossier d'appel à projets comprenant :

- **1 fichier Word :**
 - Partie A Identification et engagement de l'organisme.
 - Partie B Descriptif de l'opération.
- **1 fichier Excel :**
 - Partie D Données prévisionnelles relatives aux participants et aux indicateurs de résultat.
 - Partie E Budget prévisionnel de l'opération.

Vos demandes de financement doivent être adressées à :

Madame Sylvie MEYFROIDT
Présidente de l'Association PBI
Centre Jean Monnet 1 - Avenue de Paris
Entrée Wallonie - Bâtiment E - 3ème étage
62400 BETHUNE

Ce dossier est à compléter et à retourner, accompagné d'un courrier de demande de subvention au titre de l'année 2022 pour le 12 Novembre 2021 dernier délai.

Cet appel à projets est également ouvert aux opérations déposées dans le cadre de la Politique de la Ville (Cf. fiche – Action n°1).

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite ne pourra pas être étudié lors du Comité de Pilotage de Décembre.

Fiche – Action n°1

Actions innovantes en faveur de l'emploi

Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027

Le PLIE de l'Arrondissement de Béthune souhaite mettre en place et financer des actions à caractère innovant ou complémentaires aux dispositifs actuels du territoire.

En tenant compte des partenariats locaux existants pour l'Emploi, la Formation et le Développement Economique du territoire, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune a la volonté de mettre en œuvre des projets répondant à des enjeux tels que :

- **Le lien direct avec l'entreprise.**
- **L'évaluation des compétences dans les métiers porteurs.**
- **La montée en compétences.**
- **La levée des freins à l'emploi.**

Au regard de l'analyse des publics suivis dans le cadre du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, une attention particulière sera portée sur des opérations :

- Permettant aux participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune d'avoir une meilleure représentation des métiers / permettre de réaliser des évaluations des compétences métiers dans tout secteur d'activité.
- Dans le secteur de l'industrie et de la logistique, facilitant la préparation des participants du PLIE aux tests de recrutement.
- A destination d'un public féminin.
- Ateliers courts de levée de freins qui seraient à disposition des publics en accompagnement PLIE, simples à mobiliser dans des délais restreints pour des petits groupes.

Tout projet proposé devra avoir un impact sur l'insertion professionnelle des publics visés.

Rappel :

- Pour répondre aux exigences liées à la gestion de Fonds FSE, nous vous prions d'évaluer au plus proche de la réalité le temps passé par les différents acteurs de votre structure et les frais de fonctionnement engendrés.
- Pour les actions comportant une période de stage en entreprise, et qui n'entre pas dans le champ des PMSMP, nous vous informons qu'il sera désormais **indispensable** de déclarer celle-ci et de cotiser auprès de l'URSSAF dans le cadre **des cotisations AT/MP** (Accident du Travail / Maladies Professionnelles). Cette cotisation (qui s'élevait en 2021 à 1,74€ par heure stagiaire) pourra être remboursée par le PLIE dans le cadre de la convention d'attribution. Vous trouverez en annexe le courrier de l'URSSAF adressé au PLIE, le CERFA à compléter accompagné de la notice explicative et le bordereau récapitulatif des cotisations accompagné de la notice explicative.

(Janine MENUGE reste à votre disposition pour tout renseignement concernant la cotisation AT/MP)



IMPORTANT

Au regard du calendrier de l'appel à projets ANCT 2022 du territoire, le PLIE de l'Arrondissement de Béthune s'engage à informer chaque opérateur de sa décision avant le 31/12/2021.

Fiche – Action n°2

Suivi et Accompagnement des Parcours

*Sous réserve de la reconduction du financement de l'accompagnement des BRSA par le Conseil Départemental
et sous réserve de l'obtention des fonds REACT.EU*

L'objet de l'action est d'organiser et de gérer les parcours individualisés (mobilisation, formation, médiation à l'emploi, emploi...) des participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune avec pour objectif la qualification et/ou l'intégration dans l'emploi durable. Pour cela, les référents(es) ont pour missions de :

- Accueillir les personnes orientées par les partenaires locaux : **institutions** (Pôle Emploi, CCAS, Conseil Départemental, ACTIPHE CAP EMPLOI ...); **acteurs économiques** (SIAE); **acteurs sociaux**; **partenaires de l'accompagnement à l'emploi** et ce, lors d'une réunion d'information collective animée par la structure une fois par mois selon un calendrier proposé.
- Vérifier les critères d'éligibilité :
 - *Adulte DELD, DETLD (l'inscription au Pôle Emploi n'est pas obligatoire : il s'agit d'être **sans emploi depuis au moins 12 mois**), ou Bénéficiaire du RSA, ou Personne en/ou sortant de contrat aidé, ou Travailleur Handicapé (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi), ou Personne issue des quartiers prioritaires, ou Personne en clause d'insertion.*
 - Résidant dans l'une des communes adhérentes du PLIE.
 - **Et souhaitant s'engager dans un parcours dont l'objectif est le retour à l'emploi durable.**
- Recevoir la personne en entretien individuel et établir le diagnostic socio-professionnel du participant afin d'identifier les problématiques et les ressources potentielles de la personne.
- Aider la personne à formuler ses objectifs, ses besoins, ses priorités en vérifiant la volonté de la personne à s'engager dans un parcours d'insertion et organiser son intégration dans le PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Mettre en œuvre un accompagnement mêlant l'individuel et collectif.
- Maintenir la mobilisation des participants ainsi qu'un rythme dynamique tout au long du parcours d'accompagnement.
- Définir avec le participant les différentes étapes de son parcours.
- Constituer le dossier de demande d'entrée dans le PLIE en formalisant obligatoirement la 1ère étape de parcours, accompagné des justificatifs d'éligibilité à l'accompagnement PLIE et datés du mois d'entrée dans le PLIE (pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation historique de situation Pôle Emploi, attestation CAF, questionnaire FSE (Accompagné des preuves probantes...) ...).
- Formaliser le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) pour les bénéficiaires du RSA.
- Compléter le Dossier Unique d'Insertion (DUI).
- Suivre individuellement et régulièrement le participant et mettre en œuvre les différentes étapes du parcours en formalisant les objectifs attendus de la prescription.
- Approfondir le diagnostic préalable et traiter les éventuels freins et difficultés avec le prescripteur.
- Mobiliser toutes les actions de droit commun, et celles proposées dans l'offre de service du PLIE pour la mise en œuvre du parcours.
- Travailler en concertation régulière avec les chargés(es) de mission du PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Valider la capacité du participant à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché de l'emploi.
- Aider le participant à accéder à l'emploi via un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.
- Assurer à la personne une fois à l'emploi, un suivi pendant 6 mois pour faciliter son adaptation au poste de travail et son autonomie.
- Assurer un suivi en temps réel du travail réalisé et du parcours de la personne via le logiciel Viesion ainsi que la gestion et le suivi administratif des parcours des participants.
- Transmettre régulièrement les informations concernant l'évolution des situations individuelles au PLIE de l'Arrondissement de Béthune et au prescripteur.

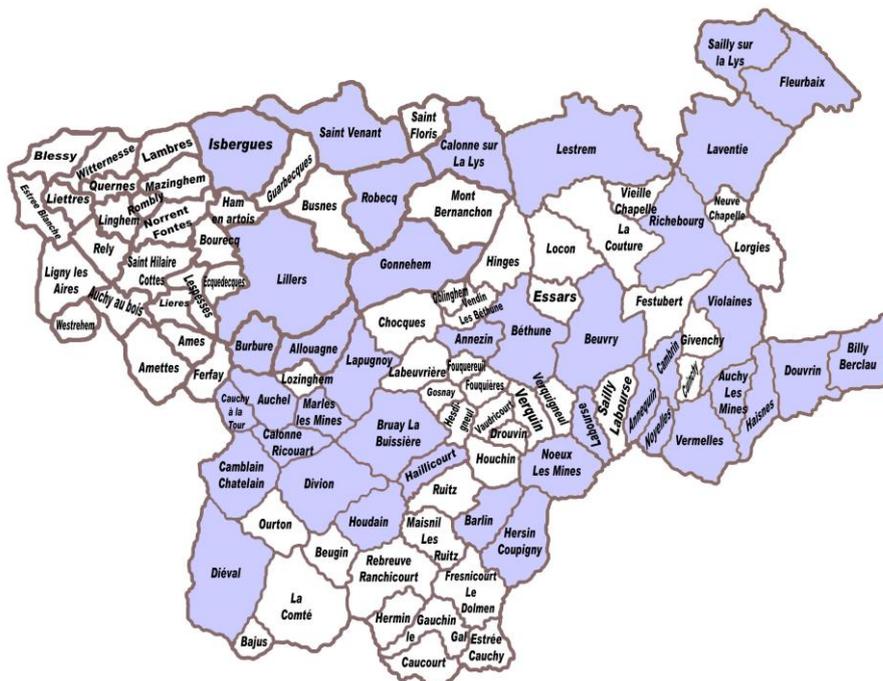
Le territoire d'intervention :



Le contenu :

Il s'agit d'un accompagnement, en entrées et sorties permanentes, qui se déroulera dans des lieux au plus proche des publics.

Les lieux de permanences 2022 :



La réunion d'information collective :

L'opérateur s'engage à mettre en place une fois par mois une réunion d'information collective sur laquelle les prescripteurs seront amenés à positionner leurs publics, selon un calendrier par semestre que l'opérateur transmettra au PLIE pour diffusion auprès de ses partenaires.

Le (la) Référent(e) PLIE s'assurera que les participants ont bien pris connaissance de leurs droits et obligations, du champ d'intervention du PLIE de l'Arrondissement de Béthune et de l'importance de l'engagement dans l'accompagnement.

Il (elle) les informera sur le rôle du (de la) Référent(e) PLIE dans l'accompagnement, des différentes étapes qui vont être mises en place et des opportunités que peut offrir un PLIE (mise en relation avec les entreprises, profiter du statut de plateforme partenariale et financière du PLIE...).

Un rendez-vous individuel peut-être donné en fin de réunion pour un premier entretien diagnostique avec le (la) référent(e) PLIE pour les personnes qui le souhaitent.

Le partenariat Pôle Emploi :

L'opérateur s'engage à mettre en place des permanences au sein de l'agence Pôle Emploi de son secteur d'intervention.

L'accompagnement :

Les entrées dans le PLIE de l'Arrondissement de Béthune se feront par le biais du Comité d'accès sur présentation d'un dossier complet, reprenant l'ensemble des documents justifiant de l'éligibilité dans le PLIE (l'annexe des pièces à fournir sera communiquée par le PLIE). **Tout dossier incomplet ne sera pas étudié au Comité d'accès.**

L'étude des sorties se fera en seconde partie de la rencontre sur la présentation des justificatifs permettant aux membres du Comité d'accès d'avoir connaissance de son motif.

Chaque participant sera rencontré au minimum 1 fois tous les mois. En ce qui concerne les personnes en étapes (formations longues, étapes en IAE, ateliers spécifiques PLIE...), l'accompagnement peut être suspendu ou allégé. Cette décision sera prise en fonction des besoins des participants et sera validée obligatoirement par les Chargés(es) de missions du PLIE.

Phase de diagnostic partagé :

Le premier entretien va permettre d'établir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi dès le premier accueil. Il permettra de qualifier les besoins de la personne pour ensuite créer des étapes afin de dynamiser le parcours.

Sur cette base, le parcours d'insertion de la personne est un itinéraire constitué d'actions mises en place d'un commun accord avec le participant pour atteindre l'objectif partagé (accès à l'emploi, accès à la formation qualifiante...). D'où l'importance de poser les premiers jalons, et le cadre pour s'assurer de l'adhésion du participant, de son auto-détermination et de le rassurer sur l'efficacité de l'accompagnement dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.

Cette première approche permettra de préconiser un ou des ateliers collectifs prévus par le PLIE dans le cadre de la levée de certains freins sociaux et professionnels.

Pour les bénéficiaires du RSA, le (la) Référent(e) PLIE formalisera le Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) ainsi que le Dossier Unique d'Insertion sur l'extranet du Conseil Départemental.

Le (la) Référent(e) PLIE s'engagera à respecter ses missions de garant de parcours. Il (elle) s'assurera de la cohérence des étapes de parcours mises en place, veillera à la bonne prise en charge de la problématique dans le cadre de ces étapes et en évaluera les bénéfices. Le (la) Référent(e) veillera à calibrer et adapter son accompagnement en prenant compte de la situation du participant, de son degré d'autonomie (à cet effet il est possible de bénéficier de plusieurs entretiens dans le mois). Pour les personnes qui intégreront les ateliers collectifs faisant partie de l'offre de service du dispositif PLIE, l'accompagnement sera allégé voire suspendu. Le (la) Référent(e) PLIE travaillera en étroite collaboration avec le (la) Chargé(e) de mission formation, et devra être présent(e) aux différents bilans organisés.

Dès son entrée, le (la) Référent(e), devra proposer à chaque participant, au moins un atelier figurant dans l'offre de service du PLIE 2022 (ces ateliers seront mis en place en lien avec les Chargés(es) de mission formation du PLIE), en fonction des différentes problématiques repérées.

Tout refus de participer à ces ateliers pourrait interrompre l'accompagnement.

Chaque participant devra suivre à minima 1 étape de parcours cohérente par trimestre.

A l'initiative du PLIE de l'Arrondissement de Béthune ou du (de la) Référent(e) PLIE, une analyse fine du public en termes de typologie (statut, métier, âge, sexe...) ou, en termes de spécificité identifiée (senior, femme, jeune diplômé...), sera effectuée pendant la durée de l'action. Au travers de cette dynamique les éléments ainsi recueillis feront l'objet de réflexions et permettront la construction d'actions adaptées au public.

La Durée de l'action : du 01 janvier au 31 décembre 2022

Le suivi de l'action :

- Le (la) Référent(e) PLIE sera amené à rencontrer le (la) Chargé(e) de mission du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, régulièrement, pour faire le point sur les étapes de parcours de l'ensemble des participants et valider le financement des mois de suivis :
 - Nombre de participants suivis.
 - Nombre d'étapes de parcours par participant suivi.
 - Nombre d'entretiens réalisés.
 - Nombre de participants sur les ateliers de levée de freins mis en place par le PLIE.
 - Nombre de CERP rédigés.
 - Nombre de sorties PLIE réalisées.
- Le PLIE de l'Arrondissement de Béthune veillera au respect de la mobilisation d'étapes de parcours.
- Le (la) Référent(e) PLIE rendra compte du parcours et aura l'obligation de saisir toutes les informations relatives au suivi professionnel sur le logiciel Viesion en fin d'entretien. Il joindra au dossier du participant tout document permettant de justifier de la bonne réalisation des étapes de parcours : photocopies des contrats de travail (tout type de contrat et de durée confondus), des attestations d'entrée et de fin de formation, des bilans d'actions...
- Le (la) Référent(e) PLIE devra compléter avec le participant bénéficiaire du RSA un Contrat d'Engagement Réciproque et le saisir dans le Dossier Unique d'Insertion (DUI) associé, selon les modalités fixées par le Conseil Départemental. Le (la) Référent(e) PLIE fournira une copie du CER signé par lui-même et le participant.
- Le (la) Référent(e) devra s'assurer de la création et de l'actualisation du profil du bénéficiaire du RSA sur la plateforme monjob62.fr qui lui permettra d'avoir accès aux offres d'emploi.
- Le (la) Référent(e) PLIE complétera le questionnaire d'entrée et de sortie sur la convention DGEFP / FSE et reportera les informations sur Viesion. Il (elle) récupérera les justificatifs liés aux données indiquées sur ce questionnaire à l'entrée sur l'opération.

- Les fiches de présence (ou autre support) seront mises à disposition du PLIE de l'Arrondissement de Béthune ou tout organisme de contrôle ainsi que les emplois du temps des Référents (es) et tout autre document aidant à la vérification du service fait.
- Dans le trimestre qui suit la fin de la convention, un bilan qualitatif et quantitatif complet, en respect avec la convention et les règles de gestion des fonds européens, sera transmis au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Le suivi et le maintien dans l'emploi :

Cette période d'accompagnement de 6 mois maximum à partir de la date du contrat de travail doit aider à maintenir la personne dans l'emploi.

La décision des sorties de parcours PLIE seront prises lors de la validation des mois de suivis avec le (la) Chargé(e) de mission accompagnement. Pour les sorties positives, le (la) Référent(e) PLIE devra alors être en mesure de produire tout document justifiant la demande. Pour les autres sorties du dispositif, le (la) Référent(e) PLIE devra expliciter le motif de sa demande et faire connaître l'éventuelle réorientation vers un autre dispositif, notamment pour les bénéficiaires du RSA.

Le partenariat :

Pour le suivi des publics inscrits dans le PLIE de l'Arrondissement de Béthune, les Référents(es) PLIE assisteront aux Comités de Pilotage des actions et autres réunions en lien avec les publics. La convention qui lie le Conseil Départemental et le PLIE de l'Arrondissement de Béthune nécessite une participation du (de la) Référent(e) à l'équipe partenariale de son territoire animée par le Service Local Allocation Insertion.

La commission des référents(es) :

Afin de favoriser les échanges et la communication entre les Référents(es) PLIE, la « Commission des Référents » se réunira une fois tous les 2 mois à l'initiative du PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

La gestion des données « participant » :

Le (la) Référent(e) utilisera :

- Un logiciel unique de gestion des parcours des participants PLIE accessible à distance via internet appelé « Viesion ».
- L'outil DIAGNOSTIC fourni par le PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- L'extranet du Conseil Départemental pour le suivi des Contrats d'Engagements Réciproques (CER) des bénéficiaires du RSA.
- La plateforme monjob62.fr pour l'actualisation du profil des participants PLIE.
- Le portail de la CAF.
- Le tableau de validation des mois de suivis pour la remontée des besoins des participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune et le suivi de la convention.

Pour cela, l'opérateur devra obligatoirement mettre à la disposition du (de la) Référent(e) PLIE chargé(e) du suivi de la convention un **matériel informatique approprié** au bon suivi de son public.

Ces bases de données doivent être complétées en temps réel.

La professionnalisation des référents(es) :

Des journées de formations obligatoires seront proposées aux Référents(es) PLIE. Les Référents(es) PLIE peuvent également faire remonter leurs souhaits.

Un Comité de Pilotage de l'Accompagnement en présence des directions des structures sera organisé une fois par trimestre.

Remarques :

Le PLIE de l'Arrondissement de Béthune analysera le niveau de compétences, de qualification et de professionnalisme des salariés positionnés sur l'accompagnement.

Un(e) Référent(e) temps plein, nominativement désigné(e), est obligatoirement mis sur l'action pour 100 places.

Afin d'éviter les doubles financements et par simplification de la justification des dépenses, les Référents(es) positionnés(es) devront consacrer la totalité de leur temps de travail sur cette action.

Fiche – Action n°3

Suivi et Accompagnement des Parcours

Public spécifique : **Parcours Emploi Compétences / Lycées**

Sous réserve de la reconduction de l'action par le Conseil Régional Hauts-de-France

Objet :

L'objet de l'action est d'organiser et de gérer les parcours individualisés (orientation, formation, VAE, médiation à l'emploi, ...) des participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, en contrats aidés PEC, cofinancés par le Conseil Régional Hauts-de-France au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignements avec pour objectif(s) la qualification et/ou l'intégration dans l'emploi durable.

Pour cela, le (la) Référent(e) aura pour missions de :

- Se charger de l'accompagnement renforcé des participants en lien avec les personnels tuteurs, intendants et/ou gestionnaires des établissements, et devra à ce titre effectuer des rendez-vous réguliers sur site, de l'ordre de 2 à 3 par trimestre.
- Se charger de l'élaboration du diagnostic socio professionnel individuel en mobilisant le cas échéant, les outils existants.
- Être garant du plan d'action individualisé défini lors du diagnostic et formalisé par un accord écrit tripartite Participant / Tuteur / Référent(e) PLIE.
- Être garant du suivi des étapes du plan d'actions et de traiter les éventuels freins et difficultés rencontrés.
- Aider le participant à rechercher un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.
- L'accompagner dans l'emploi durant les 6 premiers mois du contrat pour faciliter son maintien dans l'emploi.
- Produire les tableaux de bord mensuels de suivi des formations.
- Participer aux différentes instances de pilotage et produire les bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers du dispositif.
- Assurer le suivi téléphonique du personnel PEC/Lycées sorti de contrat l'année précédente sans solution.

Les Participants :

Personnes en contrats aidés (PEC/Lycées) sur des missions au sein des lycées de l'Arrondissement de Béthune.
Personnes sorties de contrats aidés depuis 1 an maximum.

Le contenu :

Il s'agit d'un accompagnement renforcé individuel qui sera assuré par un binôme composé du tuteur de l'établissement (intendant ou autre agent sur désignation de l'établissement) désigné dès la signature du contrat, et du (de la) Référent(e) PLIE.

Il s'agira de garantir, à toute personne, un suivi durant la totalité du contrat par des rendez-vous à un rythme de 2 à 3 par trimestre, effectués dans l'établissement :

- Établir un diagnostic pour déterminer un plan d'action personnalisé qui sera formalisé par un accord tripartite Participant/Tuteur/Référent(e) PLIE, et prévoir les étapes nécessaires à sa mise en œuvre.
- Mobiliser les participants et lever les freins à l'emploi et/ou à la recherche d'emploi.
- Orienter le salarié vers les structures sociales et médicales selon les besoins.
- Mobiliser les prestations d'orientation professionnelle.
- Promouvoir la montée en qualification comme levier vers l'emploi.
- Activer et construire un parcours d'accès à l'emploi et l'accompagner dans sa mise en œuvre.

Durée : du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

Le suivi de l'action :

- Le (la) Référent(e) PLIE participera à différentes instances de pilotage.
- La base de données : en lien avec les Référents(es) PLIE. Les informations relatives à l'accompagnement renforcé seront inscrites dans la base de données Viesion au fil de l'eau et transmis au fur et à mesure de l'avancée dans l'action.
- A la fin de l'année N, un état sur l'avancement de l'action sera demandé par le PLIE de l'Arrondissement de Béthune : la liste des personnes inscrites dans l'action, la date d'entrée, date et raison de la sortie, le nombre d'heures dans l'action, le bilan financier au réel...
- Les fiches de présence (ou autre support) seront mises à disposition du PLIE de l'Arrondissement de Béthune ou tout organisme de contrôle ainsi que les emplois du temps du (de la) Référent(e) et tout autre document aidant à la vérification du service fait.
- Dans le trimestre qui suit la fin de la convention, un dossier qualitatif et quantitatif complet, en respect avec la convention et les règles de gestion des fonds européens, sera transmis au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Un tableau de recensement et de suivi des besoins en formation des contrats aidés PEC/Lycées du Conseil Régional sera transmis mensuellement au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Le suivi dans l'emploi :

Cette période d'accompagnement de 6 mois maximum à partir de la date du contrat de travail doit aider à maintenir la personne dans l'emploi.

Le partenariat :

Le (la) Référent(e) se chargera de développer un partenariat avec les acteurs du territoire et les opérateurs du PLIE de l'Arrondissement de Béthune. Pour le suivi des publics inscrits dans le PLIE, le (la) Référent(e) assistera aux Comités de Pilotage des actions et autres réunions en lien avec les publics.

La gestion des données « participant » :

Le (la) Référent(e) dispose, dans le cadre de cette action, d'un logiciel informatique de suivi des parcours des participants inscrits dans le PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Cette base de données doit être complétée en temps réel.

Fiche – Action n°4

Suivi des participants bénéficiant potentiellement d'un emploi dans le cadre de la clause d'insertion

Sous réserve de l'obtention de la Subvention Globale FSE 2021/2027

L'objet de l'action sera de gérer les parcours individualisés (formation, médiation à l'emploi, emploi...) des participants du PLIE de l'Arrondissement de Béthune en attente ou ayant bénéficié d'une clause d'insertion avec pour objectif la qualification et/ou l'intégration dans l'emploi durable.

Pour cela, l'opérateur aura pour missions de :

- Accueillir les participants orientés par les facilitateurs du PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Recevoir le participant en entretien individuel.
- Définir avec le participant les différentes étapes de parcours à mettre en place en lien avec les facilitateurs.
- Réaliser le questionnaire FSE.
- Suivre individuellement et régulièrement le participant et mettre en œuvre les différentes étapes du parcours en formalisant les objectifs attendus de la prescription.
- Approfondir le diagnostic préalable et traiter les éventuels freins et difficultés avec le facilitateur.
- Formaliser et mettre à jour les CV.
- Mobiliser toutes les actions de droit commun, et celles proposées dans l'offre de service du PLIE de l'Arrondissement de Béthune pour la mise en œuvre du parcours.
- Valider la capacité du participant à intégrer un poste de travail dans le cadre du marché de l'emploi.
- Aider le participant à accéder à l'emploi via un CDI ou un CDD de plus de 6 mois.
- Assurer au participant une fois à l'emploi, un suivi pendant 6 mois pour faciliter son adaptation au poste de travail et son autonomie.
- Transmettre régulièrement les informations concernant l'évolution des situations individuelles aux facilitateurs du PLIE de l'Arrondissement de Béthune.
- Positionner les candidats disponibles sur les clauses d'insertion à la demande des facilitateurs.

Le territoire d'intervention :



Le Contenu :

Il s'agit d'un suivi régulier qui se déroulera dans des lieux au plus proche des publics.

La démarche s'organisera sur différents niveaux :

➤ Une prestation d'accompagnement individuel

Chaque participant sera rencontré **au minimum 1 fois par mois**. **En ce qui concerne les personnes en contrat de travail dans le cadre d'une clause d'insertion, le suivi sera suspendu.**

➤ Une dynamique collective

La structure devra mettre en œuvre des ateliers collectifs dans l'année (validés avec les facilitateurs du PLIE de l'Arrondissement de Béthune), veiller à mobiliser des outils et organiser des modalités pédagogiques permettant la participation effective des publics.

La Durée de l'action : du 01 janvier au 31 décembre 2022.

Le suivi de l'action :

- La structure sera amenée à rencontrer les facilitateurs de la clause d'insertion du PLIE de l'Arrondissement de Béthune, régulièrement, pour faire le point sur les étapes de parcours de l'ensemble des participants.
 - Nombre de participants suivis.
 - Nombre d'étapes de parcours par participant suivi.
 - Nombre d'entretiens réalisés.
 - Nombre d'ateliers collectifs mis en place...
- Le PLIE de l'Arrondissement de Béthune veillera au respect de la mobilisation d'étapes de parcours.
- Les fiches de présence (ou autre support) seront mises à disposition du PLIE de l'Arrondissement de Béthune ou tout organisme de contrôle ainsi que les emplois du temps du (de la) salarié(e) positionné(e) sur l'opération et tout autre document aidant à la vérification du service fait.
- Dans le trimestre qui suit la fin de la convention, un bilan qualitatif et quantitatif complet, en respect avec la convention et les règles de gestion des fonds européens, sera transmis au PLIE de l'Arrondissement de Béthune.

Remarques :

Le PLIE de l'Arrondissement de Béthune analysera le niveau de compétences, de qualification et de professionnalisme du (de la) salarié(e) positionné(e) sur cette action.

Un(e) salarié(e) temps plein, nominativement désigné(e), est obligatoirement mis sur l'action pour 100 places.

Afin d'éviter les doubles financements et par simplification de la justification des dépenses, le (la) salarié(e) positionné(e) devra consacrer la totalité de son temps de travail sur cette action.